

## PREPARER SON INSCRIPTION EN FORMATION

A l'issue des tests d'entrée, le jour du positionnement (le 18 décembre), se déroule l'inscription en formation BPJEPS AGFF (janvier - décembre 2015).

La situation au regard de l'alternance et du financement est alors étudiée selon les possibilités suivantes :

### 1) Contrat ou période de professionnalisation

Renseigné par le CESA et signé par l'employeur et le stagiaire

Financement	Alternance
La formation est prise en charge partiellement ou dans son intégralité, en fonction de l'acceptation du fonds de formation ou OPCA (AGEFOS ou OPCALIA)	20h par semaine en contrat de travail au sein d'une structure d'accueil

### 2) Prise en charge de la formation

Conseil Régional, Villes, Club, Pôle Emploi, CAF, DIF, CIF, plan de formation, FAJ...  
Avec présentation des pièces justificatives

Financement	Alternance
La formation peut être prise en charge partiellement ou dans son intégralité par un ou plusieurs financeurs Chèque de caution de 7500 € à remettre au CESA	15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

### 3) Financement individuel : 7500 €

Financement	Alternance
A régler par chèque à l'ordre du CESA, mis en banque au 30 janvier 2015	15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

### 4) Financement individuel via un prêt étudiant avec la Société Générale - partenaire du CESA

Financement	Alternance
Possibilité de débuter le remboursement des échéances 1,2 ou 3 ans après le début de la formation Prêt jusqu'à 9 ans, à taux préférentiel (2,82 %) <u>Exemple</u> : début du remboursement en janvier 2016, puis 137 € par mois pendant 5 ans Chèque de 7500 € à remettre à l'ordre du CESA, mis en banque au 30 janvier 2015, après acceptation	15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil
+ Offres privilégiées dans le cadre d'une ouverture de compte d'un étudiant CESA, avec ou sans prêt	